

# MESSAGE A L'ATTENTION DES LECTEURS DES ARCHIVES NATIONALES

## Répartition des fonds entre les sites de Fontainebleau et de Pierrefitte-sur-Seine

En 2004, l'État a décidé la construction d'un nouveau site pour les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, afin de remédier à la saturation des deux sites existants de Paris et Fontainebleau, et d'engager la modernisation de l'institution à travers la construction et les chantiers scientifiques d'accompagnement. Ces chantiers sont désormais très avancés.

Dans la nouvelle configuration sur trois sites, le site de Paris conservera et communiquera les archives de l'Ancien Régime, du Minutier central des notaires de Paris ainsi que la bibliothèque historique. Les archives privées seront transférées à Pierrefitte. Les fonds postérieurs à 1790, aujourd'hui conservés sur le site de Paris et de Fontainebleau seront répartis entre les sites de Pierrefitte et de Fontainebleau et regroupés en 5 domaines élaborés par grands ensemble de producteurs selon la proposition du groupe de travail Archives nationales mandaté sur ce sujet (mai 2007).

Ce principe de répartition présente plusieurs atouts. Il assure le respect des fonds d'archives. Il est plus lisible pour l'usager que la répartition chronologique actuelle, qui connaît déjà des exceptions.

Les cinq grands domaines sont les suivants :

- Pouvoir législatif, pouvoir exécutif (Présidence, Premier ministre et secrétariat général du Gouvernement), Assemblées, Grands corps de l'État, autorités administratives indépendantes, temps de guerre et anciens combattants;
- Équipement, territoire, Agriculture, Écologie, Industrie, Commerce, Tourisme, Économie, Finances ;
- Intérieur, Outre-mer, Justice ;
- Instruction-Éducation, Recherche, Culture, Jeunesse et Sports ;
- Santé, Action sociale, Affaires sociales, Travail, Population.

**Le 15 décembre 2009, lors du Conseil scientifique qui accompagne l'élaboration du projet de Pierrefitte, la clef de répartition, arbitrée par le ministre de la culture et de la communication, a été annoncée par la directrice des Archives de France, Martine de Boisdeffre.**

Les archives relevant du domaine « Équipement, territoire, Agriculture, Écologie, Industrie, Commerce, Tourisme, Économie, Finances » seront conservées et communiquées sur le site de Fontainebleau sous la dénomination « Hommes et territoires ». Ce site disposant de bâtiments fonctionnels et de salles de traitement de grande capacité, se prête en effet particulièrement bien à l'accueil de fonds volumineux et au développement d'une politique scientifique autour de cette problématique avec la création de pôles de compétence internationaux sur les filières de l'aménagement du territoire et du tourisme et la possibilité de partenariats institutionnels d'envergure.

Cette décision importante, qui correspond aux propositions de la direction des Archives de France et des Archives nationales, permet à la direction scientifique de Fontainebleau de structurer le projet scientifique et culturel du site. Elle lui assure un avenir de site de plein exercice. Enfin, la programmation fine du déménagement inter sites, qui aura lieu au cours de l'année 2012 et au début de l'année 2013 peut être engagée.

Le 16 décembre 2009.

Isabelle Neuschwander,  
directrice des Archives nationales